

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA RURALOISE

Un rapport dresse le bilan des activités de La Ruraloise en 2015

Présenté par Jean-Jacques Dumortier, président de La Ruraloise, lors du dernier conseil municipal de Boran-sur-Oise (voir page précédente), un rapport de 44 pages revient sur les activités de la communauté de communes, en 2015.

BUDGET

On constate que les dépenses réalisées cette année là (3,2 millions d'euros) sont moitié moins importante que ce qui avait été prévu (7,1 millions d'euros). Un écart notamment dû à l'étalement dans le temps des travaux d'installation du haut débit. Seuls 103 705 euros ont ainsi été consacrés à la compétence développement économique, à laquelle avait été allouée un budget de plus de 2,3 millions d'euros.

«Les travaux de mise en place du très haut débit sont programmés pour les exercices 2015, 2016 et 2017. On retrouvera donc le solde en 2016 et 2017», explique Jean-

Jacques Dumortier.

Pour les mêmes raisons, les recettes, (3,9 millions d'euros), sont bien inférieures à ce qui était prévu (7,1 millions d'euros), mais restent néanmoins supérieures aux dépenses réalisées (3,2 millions d'euros).

IMPOSITION

Alors que l'imposition n'a pas varié entre 2011 et 2014, l'année 2015 a été marquée par une hausse des taux concernant la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et le non bâti ainsi que la cotisation foncière des entreprises, portant les recettes fiscales à 586 561 euros pour l'année. «Cette

évolution des taux d'imposition est due au financement de la première phase de mise en place du Très Haut Débit dans les communes de Blaincourt-lès-Précy, Cires-lès-Mello et Précy-sur-Oise», précise le rapport. Le financement des travaux sur ces trois communes est évalué à 1,3 million

d'euros. En revanche, le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'a quant à lui pas varié entre 2004 et 2015, restant stable à 240 euros.

EMPLOI

Depuis 2005, La Ruraloise adhère à Oise Sud Initiative,

une association qui aide les porteurs de projet à mettre en place des entreprises grâce à des prêts d'honneur et un accompagnement personnalisé. Depuis 2005, ce partenariat a permis la création et/ou la reprise de 29 entreprises et 40 emplois, affirme le rapport.

A. M.



La Ruraloise en bref

La communauté de communes de La Ruraloise regroupe les communes de Mello, Cires-lès-Mello, Blaincourt-lès-Précy, Villers-sous-Saint-Leu, Précy-sur-Oise et Boran-sur-Oise, soit un peu moins de 13 500 habitants au 1er janvier 2015.

Ces compétences sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, la collecte des déchets ménagers, l'entretien de l'éclairage public, l'action sociale, le développement culturel.

Son président est Jean-Jacques Dumortier, maire (LR) de Boran-sur-Oise. Béatrice Basquin, maire de Cires-lès-Mello et Philippe Eloy, le maire de Précy-sur-Oise, occupent les sièges de vice-président. La Ruraloise compte 28 conseillers, six membres du bureau communautaire et huit commissions de travail.

SAINTE-GENEVIÈVE

Fête de fin d'année : le torchon brûle entre Jacqueline Vanbersel et Gérard Chatin

Rien ne va plus entre Jacqueline Vanbersel, maire de Sainte-Geneviève, et Gérard Chatin, élu d'opposition.

Le 12 décembre dernier, le maire de Sainte-Geneviève organisait une petite fête pour célébrer la fin de l'année et conviait élus, personnel communal et enseignants.

Présent à cette cérémonie, l'élus d'opposition Gérard Chatin, nous adressait quelques jours plus tard un témoignage, s'étonnant que les convives aient reçu des cadeaux, payés selon lui sur fonds communaux - une demi-bouteille de champagne, un paquet de langues d'amandes aux fruits, un bocal de confit de canard, une terrine de porc au ratafia et une terrine de rillettes pur canard.

«LES CADEAUX ONT ÉTÉ PAYÉS SUR MES FONDS PROPRES»

«Je sais que ce n'est pas illégal mais ce n'est pas moral», explique Gérard Chatin, pour qui «les élus n'ont pas à se faire de cadeaux». Il affirmait alors qu'il ne garderait pas ces présents et les mettrait en tombola afin de verser l'argent à une association.

Jacqueline Vanbersel a été «scandalisée» en découvrant les propos de son hôte. Et dénonce «la volonté de nuire» de Gérard Chatin.



Jacqueline Vanbersel, maire de Sainte-Geneviève se dit «scandalisée» par les propos de Gérard Chatin. Elle affirme que c'est bien sur ses fonds propres que des cadeaux ont été offerts aux élus et non pas sur les fonds communaux. Gérard Chatin prend acte et annonce qu'il rendra son cadeau.

«Tous les cadeaux ont été réalisés sur mes fonds propres. De plus, il ne s'agit pas du même fournisseur que celui de la mairie» précise-t-elle, coupant court à tout soupçon de favoritisme. «Et quand bien même, le financement de ces cadeaux par la mairie n'aurait pas été illégal», assure l'élue.

Lassée par «le comporte-

ment odieux et diffamatoire» de Gérard Chatin, Jacqueline Vanbersel lui a adressé un courrier recommandé le mettant en demeure de rendre les cadeaux reçus. «J'ai battu ce monsieur aux élections en 1983, 1995, 2001, 2008 et 2014. J'ai fait tout ce qu'il fallait pour pouvoir travailler avec lui mais il n'arrête pas !»

Excédée par les accusations

de Gérard Chatin, le maire envisage de se rendre à la gendarmerie pour «voir comment faire cesser cela.»

«Il a dépassé les bornes. Hormis pour le conseil municipal, nous ne lui adresserons plus d'invitation», poursuit le maire.

Contacté, Gérard Chatin, se dit surpris d'apprendre que les cadeaux ont été réalisés sur les



fonds propres du maire. «On ne nous l'a pas signalé. Si c'est le cas, il est vrai que cela change la donne et que je vais refuser ces cadeaux personnels.»

Gérard Chatin affirme par ailleurs avoir croisé le maire à deux reprises depuis sa prise de position «mais elle ne me dit même plus bonjour, parce que j'exprime des différences

sur la façon dont est gérée la commune.» L'élus d'opposition n'a toujours pas digéré la façon dont il a été traité lors du dernier conseil municipal, ni apprécié l'attitude des autres élus à son égard lors de la petite fête.

Entre les deux élus, la hache de guerre n'est pas prête d'être enterrée !

A. M.